



Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricole

✉ 150, route de la Mairie
74130 Contamine sur Arve

☎ 04 50 03 62 01 ☎ 04 50 03 68 90
✉ epl.contamine@educagri.fr
www.epl.contamine.educagri.fr

Vous trouverez ci-dessous des informations qui pourront vous servir tout au long de la scolarité.

Règlement Intérieur

Le règlement intérieur de l'établissement est consultable sur notre site internet, nous vous conseillons vivement ainsi qu'à votre enfant d'en effectuer une lecture attentive.

En vous inscrivant dans notre établissement, vous vous engagez à suivre le règlement intérieur et les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement.

Calendrier Scolaire

Le calendrier scolaire 2024-2025 est adopté mais est susceptible de modifications.

Vous trouverez sur le site de l'établissement le calendrier des « Périodes de Formation en Milieu Professionnel ». Le professeur principal reprendra ce point avec les élèves dès la rentrée.



Le vendredi de l'ascension est vaqué.

Hébergement et Pension

L'hébergement est proposé en chambre de 3 à 4 personnes.

Les frais de pension sont comptés du lundi au vendredi, de la rentrée scolaire à la fin de l'année scolaire (base de 36 semaines forfaitaires, **il n'y a pas de remise en cas de départ anticipé**).

A titre indicatif les tarifs 2024 sont : 788,00 €/an pour la demi-pension et 1 802,00 €/an pour la pension.

Ces prix comprennent le coût direct des prestations ainsi qu'une participation aux charges générales de fonctionnement de l'établissement public local d'enseignement. En application du décret N° 81-418 du 23 avril 1981, une participation reste due pendant la période de stage lorsque ces stages ont lieu à l'extérieur de l'établissement; cette participation ne peut être inférieure à 30% du tarif de la pension et 10% du tarif de la demi-pension.

La pension est payable par trimestre scolaire, par prélèvement soit au trimestre, soit mensuellement (document joint au dossier d'inscription).



Lorsqu'une absence pour maladie dépasse deux semaines consécutives, une réduction est accordée sur demande écrite de la famille étayée par un certificat médical.



Les changements de régimes ne peuvent intervenir qu'à la fin de chaque trimestre et qu'à titre exceptionnel justifié par écrit auprès de l'administration.

Chaque trimestre commencé étant dû en entier.

Pour les étudiants en BTSA :



l'hébergement est possible le week-end sur inscription pour les 3 nuits et un forfait de 30 €/nuit sera appliqué. L'inscription ne sera possible que pour les 3 nuits. Il ne sera pas possible de choisir 1 ou 2 nuits.

- **Internat**

Par mesure d'hygiène, les sacs de couchage sont interdits. Prévoir, au minimum :

- × Drap housse, drap, couvertures ou couettes (lit une place 80*190 cm)
- × 1 oreiller, taie d'oreiller
- × 1 paire de pantoufles ou tongs ou claquettes
- × 1 trousse de toilette

Se munir d'un cadenas à clé ou à code (de petite taille) pour l'armoire individuelle de l'internat.



L'internat ferme le matin à 8 H. Un casier est mis à disposition des élèves dans la cour pour laisser leurs affaires pendant la journée. Pour cela **prévoir un cadenas**.

ETABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION AGRICOLE
CONTAMINE-SUR-ARVE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE





MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricole

150, route de la Mairie
74130 Contamine sur Arve

04 50 03 62 01 04 50 03 68 90
epl.contamine@educagri.fr
www.epl.contamine.educagri.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION AGRICOLE
CONTAMINE-SUR-ARVE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES METIERS GRANDIEUR NATURE



Équipement Professionnel

Selon les filières, un équipement spécifique est demandé pour les activités pratiques et professionnelles. L'établissement organise une commande groupée auprès d'un équipementier local partenaire du pass région pour le matériel de travaux pratiques (bon de commande à compléter lors de l'inscription, merci de prévoir un chèque pour la caution ou le règlement).

Se munir d'un **cadenas pour l'armoire individuelle** (équipement professionnel).

Bourses

- **Collège et lycée** : document d'auto évaluation des bourses à compléter et à retourner au lycée lors de l'inscription (voir dossier inscription).
- **BTS** : La demande de bourse est à effectuer auprès du CROUS. Connectez-vous sur le site internet du « parcours sup », et cliquer sur « demande DSE (dossier social étudiant) ».

Afin de valider votre bourse, vous devez, avec votre dossier d'inscription, fournir à l'établissement votre notification d'attribution conditionnelle afin que l'établissement puisse procéder à la confirmation

Pass Région

La région Auvergne Rhône Alpes avec la carte « Pass'Région » propose de nombreux avantages et réductions sur la culture, abonnement au sport, aide au financement au BAFA ou au permis de conduire par exemple.

Si vous n'êtes pas titulaire de la carte « Pass'Région », vous devez la commander sur internet dès votre inscription <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/206-commande.htm>

Pour faciliter la commande vous pouvez effectuer cette démarche directement dans l'établissement lors de la campagne d'inscription.

Pour les élèves déjà présents dans l'établissement, conservez précieusement votre carte pour l'année prochaine

Photos Vidéos et Droit à l'image

Durant l'année scolaire, l'établissement peut être amené à prendre des photos et/ou vidéos de votre enfant (en collectif ou en individuel), pendant des sorties ou des projets par exemple.

Ces photographies sont destinées à un usage interne et à la diffusion sur le site Internet de l'établissement ou site annexe. Pour l'ensemble des élèves vous devez préciser votre choix lors de l'inscription dans le document faisant mention du droit à l'image.

Régime des sorties libres

- **Collégiens** :

Le régime de sortie libre ne s'entend pour les collégiens que par la possibilité d'arriver ou de quitter l'établissement à la fin des cours (à la journée pour les demi-pensionnaire, à la semaine pour les internes).



Durant la journée les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'enceinte de l'établissement.

- **Lycéens et étudiants** :

Le règlement intérieur de l'établissement prévoit que les élèves du lycée et les étudiants peuvent bénéficier d'un régime de sorties libres :

- × en journée pendant les heures libérées à l'emploi du temps
- × pendant les créneaux de récréations
- × le soir après les cours pour les élèves internes

Les créneaux de sorties libres autorisées s'appliquent de 7h45 à 18h30. Pendant les sorties libres les élèves sont placés sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

L'élève qui ne bénéficie pas de l'autorisation de sortie libre, devra se rendre à la vie scolaire pour signaler à chaque moment libéré sa présence.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricole

150, route de la Mairie
74130 Contamine sur Arve

04 50 03 62 01 04 50 03 68 90
epl.contamine@educagri.fr
www.epl.contamine.educagri.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION AGRICOLE
CONTAMINE-SUR-ARVE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRAND PÈRE NATURE



Pour l'ensemble des élèves vous devez préciser votre choix lors de l'inscription dans le document faisant mention du régime de sortie libre.



En dehors de ces horaires de sorties libres, une information écrite des parents (pour les élèves mineurs) ou de l'élève majeur s'il doit sortir de l'établissement. Il revient à l'établissement, le droit de valider ou non la sortie.

Transports Scolaires

Les ramassages scolaires débuteront, pour l'ensemble des élèves (externe, demi-pensionnaire, et interne), le lundi 2 Septembre 2024.

- * Arrivée à Contamine à 8 h10 du mardi au vendredi (10h10 les lundis)
- * Départ de Contamine en direction d'Annemasse ou de Bonneville, à 17h40 les lundis, mardis et jeudis, à 16h40 les mercredis et vendredis

En provenance de Bonneville, inscription obligatoire auprès du service de Transports Proximité :

<https://www.proximite.fr/services-transports-mobilites-Haute-Savoie-Auvergne-Rhone-Aples/transports-scolaire/services-transports-scolaire-bus-et-cars-haute-savoie>

En provenance d'Annemasse, inscription obligatoire auprès du service de transports : AUTOCARS JACQUET - 100 impasse des Prunus Z.I. Les Valignons 74460 MARNAZ Tél. 04 50 98 22 01 - mail : contact@jacquet-autocars.com – site : <https://jacquet-autocars.com/transports-scolaires/>

Espace Numérique de Travail

Notre établissement dispose du logiciel Pronote. Vous êtes invités à suivre régulièrement les informations qui sont notées (résultats, emploi du temps, absences et retards, message à destination des familles...).

Un code d'accès personnel vous sera communiqué à la rentrée scolaire.

Les activités périscolaires

> Association Sportive

Pour pratiquer une activité physique encadrée en plus de l'EPS, l'AS de l'établissement proposent des activités en soirée après 17h30. Que ce soit pour se détendre, se dépenser, s'entraîner ou tout simplement pour passer un bon moment avec des copains, pour adhérer il suffit de compléter le document « Association Sportive ».

> Association Cont'Anim

Cont'Anim est une association culturelle, gérée par et pour les élèves, apprentis et stagiaires. Des soirées, sorties cinémas, sorties théâtre, clubs sont ainsi organisées chaque année en fonction des envies et mobilisation des apprenants. Pour adhérer il suffit de compléter le document « Association Cont'Anim ».

> Association Conta Elevage

Favorise les actions des jeunes dans le but de financer des participations aux concours et manifestations agricoles. Inscription en début d'année

> Cours Équitation

Pour les élèves qui le souhaitent, possibilité de prendre des cours d'équitation en fin de journée sur notre structure équestre à un tarif préférentiel. Inscription en début d'année auprès du centre équestre.

> Section Sportive Raid Multisports de Nature

La Section Sportive est ouverte à tous les apprenants du lycée motivés par la pratique d'activités sportives de pleine nature.

Sports pratiqués : VTT (être en mesure d'amener son propre vélo), Course d'Orientation, trail, ski de fond, escalade.

Encadrée par les enseignants d'Éducation Physique et Sportive, ces activités se déroulent le mercredi après-midi. La capacité d'accueil est limitée à 16 personnes, un sélection est organisé en début d'année scolaire.



Informations et inscriptions en septembre 2024



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricole

150, route de la Mairie
74130 Contamine sur Arve

04 50 03 62 01 04 50 03 68 90

epl.contamine@educagri.fr
www.epl.contamine.educagri.fr

ETABLISSEMENT PUBLIC DE FORMATION AGRICOLE
CONTAMINE-SUR-ARVE



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDS NATURE



Dates à retenir

x **Inscription :**

1. **Pour tous les nouveaux élèves.**

- ✓ Mardi 2 Juillet 2024 de 14 H à 19 H sur rendez-vous
- ✓ Mercredi 3 juillet et Jeudi 4 juillet de 9 H à 17 H sur rendez-vous

Prendre rendez-vous auprès de la vie scolaire : Tél. 04 50 03 62 01

2. **Pour les anciens élèves :**

x dépôt dossier version papier au lycée soit par voie postale soit par dépôt accueil.

x **Rentrée scolaire :** Lundi 2 septembre 2024 (*le planning sera publié sur le site du lycée du 28 août 2024*)



x **Dépôt de dossier de bourse :** à remettre avant fin septembre 2024

Nous contacter

Lycée Professionnel Agricole - 150, route de la Mairie - 74130 Contamine sur Arve
Tél. 04 50 03 62 01 **Mél:** epl.contamine@educagri.fr **Site:** www.epl.contamine.educagri.fr

Vous avez également la possibilité de contacter la personne par le biais de sa messagerie Internet selon la typologie d'adresse suivante: prenom.nom @educagri.fr

Nous suivre

	eplefpa_contamine_arve		educagri74
---	-------------------------------	--	-------------------